

Questions orales

M. Muir: Je remercie le ministre de sa réponse. Compte tenu des difficultés subies par les prestataires et leurs familles du fait des retards dans la réception de leurs chèques, retards qui vont de deux semaines à 12 et 24 semaines, le ministre envisagerait-il de rendre obligatoire le versement direct des prestations après un retard de deux semaines?

L'hon. M. Andras: J'aimerais vraiment que les députés me donnent des détails exacts sur ces incidents afin que je puisse charger mes collaborateurs de les étudier. Aujourd'hui, nous avons rencontré le président de la Commission et je suis convaincu qu'il fait tous ses efforts pour accélérer ces versements. Mais j'aimerais qu'on me cite des cas précis qui pourraient l'aider.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA DEMANDE DE HAUSSE DES TARIFS DE LA BELL CANADA—L'OPPOSITION DU GOUVERNEMENT

M. l'Orateur: Le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Il ne s'agit pas d'une question supplémentaire mais d'une question importante.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à poser sa question avant que nous passions à l'ordre du jour?

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Merci, monsieur l'Orateur. Ma question s'adresse au ministre des Communications. Étant donné l'augmentation des bénéfices réalisés l'année dernière par Bell Canada, le ministre a-t-il décidé de faire des représentations à la Commission canadienne des transports relativement à la demande de Bell Canada d'augmenter ses tarifs?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Je suis heureux, monsieur le président, que l'honorable député me pose cette question, qui m'avait été posée déjà. Nous avons terminé l'étude de cette question. Il y a une considération qui nous a conduits à une conclusion négative; c'est qu'en vertu de la loi nationale sur les transports, le Gouverneur général en conseil a le pouvoir de changer ou d'annuler même toute décision prise par la Commission, et ce de son propre chef ou à la suite de la présentation d'une pétition. Bien que ce pouvoir ait été rarement exercé, il n'en reste pas moins que son utilisation pourrait placer le gouvernement, tenant pour acquis qu'il soit déjà intervenu lors des audiences sur les tarifs, dans des rôles incompatibles de juge et de plaideur à la fois.

L'importance de pouvoir faire des instances, à l'occasion, étant toutefois très grande...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable ministre. Je crois qu'il conviendra avec moi qu'une déclaration du genre de celle qu'il veut faire à la Chambre devrait normalement être faite à l'appel des motions. Il me semble que sa réponse à la question de

[L'hon. M. Andras.]

l'honorable député, quoique intéressante et importante, dépasse de quelque peu la longueur normale d'une réponse à une question.

• (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

[Traduction]

L'hon. M. MacEachen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, sur un point que la Chambre pourrait examiner maintenant. Vu le désir manifesté par les députés de prendre part au débat, on a proposé que les représentants qui parleront à la suite des déclarations inaugurales se restreignent à 20 minutes. Je ne veux pas insister sur ce point mais je me borne à le signaler pour qu'on en décide maintenant et non plus tard et qu'on en arrive à une entente.

M. Baldwin: Nous sommes d'accord là-dessus. Étant donné l'urgence de la situation, le prix élevé des denrées alimentaires, il importe qu'autant de députés que possible participent au débat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cette proposition est de nous. Nous sommes heureux qu'elle soit acceptée.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je continue à appuyer cette motion, comme à la réunion des «house leaders».

[Traduction]

M. l'Orateur: En est-il ainsi convenu et ordonné?

Des voix: D'accord.

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): propose:

Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix des denrées alimentaires au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les vingt membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial mixte et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire; et

Qu'il soit transmis au Sénat un message lui demandant de se joindre à la Chambre des communes pour les fins précitées et de désigner, si le Sénat le juge utile, certains de ses membres pour siéger au comité spécial mixte projeté.